

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 27.4.2009
COM(2009) 200 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT
EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU
COMITÉ DES RÉGIONS**

**Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse
et la mobiliser**
**Une méthode ouverte de coordination renouvelée pour aborder les enjeux et les
perspectives de la jeunesse**

{SEC(2009) 545}
{SEC(2009) 546}
{SEC(2009) 548}
{SEC(2009) 549}

1. INTRODUCTION

«L’avenir de l’Europe repose sur sa jeunesse¹. Or, de nombreux jeunes voient leurs chances de réussir dans la vie gâchées». Telle est la conclusion de la communication de la Commission sur l’agenda social renouvelé², lequel vise à élargir les possibilités offertes aux citoyens européens, à améliorer les chances de chacun et à développer la solidarité.

Les jeunes occupent une place prépondérante dans la vision sociale de l’Union européenne, et la crise actuelle rend plus impérieuse que jamais la nécessité de veiller au développement du capital humain de demain. La présente communication apporte des éléments de réponse en présentant une stratégie pour les futures politiques en faveur de la jeunesse européenne. Elle propose une nouvelle méthode ouverte de coordination (MOC) renforcée, qui offre plus de flexibilité, simplifie le processus d’établissement des rapports et resserre les liens avec les domaines couverts par le pacte européen pour la jeunesse, adopté dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l’emploi. Fondée sur une approche transversale, elle inscrit des mesures à court terme dans un processus de mobilisation des jeunes à longue échéance. Cette nouvelle stratégie permettra de créer des conditions favorables pour les jeunes qui souhaitent développer leurs compétences, donner la pleine mesure de leurs capacités, jouer un rôle actif dans la société et s’engager davantage dans la construction du projet européen. Les jeunes ne représentent pas un fardeau pour la société, mais une précieuse ressource, qui peut être mise à profit pour atteindre des objectifs sociaux plus élevés.

2. LES DEFIS ET LES PERSPECTIVES DE LA JEUNESSE D’AUJOURD’HUI

Les Européens vivent aujourd’hui plus longtemps, fondent des familles à un stade plus avancé de leur existence et comptent désormais moins de jeunes dans leurs rangs. Selon les projections, la tranche d’âge des 15-29 ans représentera, en 2050, 15,3 % de la population européenne, contre 19,3 %³ actuellement. Cette évolution démographique se répercute sur les familles, sur la solidarité intergénérationnelle et sur la croissance économique. Si la mondialisation peut générer de la croissance et de l’emploi, elle peut aussi causer des difficultés particulières aux travailleurs vulnérables que sont les jeunes, comme la crise l’a fait apparaître⁴. Le changement climatique et la sécurité énergétique appellent certains ajustements dans les comportements et les modes de vie des générations à venir. Il est indispensable pour les individus d’acquérir des compétences clés suffisamment souples pour leur permettre de développer des capacités appropriées tout au long de leur vie et, à cet égard, l’abandon scolaire prématuré reste un problème majeur.

Les jeunes accordent beaucoup d’importance à l’amitié, au respect, à la tolérance et à la solidarité, et cette génération est peut-être celle qui possède le niveau d’éducation le plus élevé, qui est la plus avancée sur le plan des technologies et aussi la plus mobile de tous les temps. Néanmoins, tout comme le reste de la société, les jeunes sont confrontés à un individualisme et à concurrence croissants et ne bénéficient pas nécessairement de chances égales dans la vie.

¹ C’est-à-dire, d’une manière générale, les adolescents et les jeunes adultes de 13 à 30 ans. Pour des raisons statistiques, le texte ne fait pas toujours référence à la même tranche d’âge.

² COM(2008) 412.

³ Source: Eurostat.

⁴ COM(2009) 34.

Un vaste processus de consultation dans toute l'Europe⁵ a fait ressortir l'éducation, l'emploi, l'intégration sociale et la santé comme les questions les plus préoccupantes pour les jeunes Européens. Ces derniers doivent être équipés pour saisir les occasions de participation civique et politique, de volontariat, de créativité, d'entrepreneuriat, de sport et d'engagement en faveur de causes internationales.

Les difficultés que ces jeunes rencontrent en matière d'éducation, d'emploi, d'intégration et de santé, conjuguées aux problèmes financiers, de logement ou de transports, les empêchent de devenir autonomes, de bénéficier des ressources et des ouvertures nécessaires pour gérer leur propre vie, participer pleinement à la société et prendre des décisions en toute indépendance.

3. LA NECESSITE D'UN NOUVEAU CADRE

3.1. La coopération européenne

La coopération dans le domaine de la jeunesse est une politique de l'Union européenne bien organisée et bien développée. L'Union applique des programmes en faveur de la jeunesse depuis 1988. Le processus stratégique s'est développé sous l'impulsion du livre blanc de 2001⁶ et repose actuellement sur trois piliers:

- la promotion de la citoyenneté active des jeunes à travers la MOC, suivant quatre axes prioritaires (participation, information, volontariat, meilleure connaissance des jeunes) et par la définition d'objectifs communs, l'élaboration de rapports par les États membres et l'organisation d'un dialogue structuré avec les jeunes;
- la promotion de l'intégration socioprofessionnelle des jeunes par l'application du pacte européen pour la jeunesse⁷ adopté dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, suivant trois axes prioritaires (emploi/intégration sociale, éducation/formation, conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée). La communication de la Commission intitulée «Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société»⁸ est allée plus loin en proposant des actions supplémentaires;
- la prise en compte des jeunes dans les autres politiques (santé, lutte contre la discrimination, etc.).

3.2. Évaluer les politiques en faveur de la jeunesse

Les États membres ont été consultés à propos du cadre stratégique actuel et des possibilités d'actions futures. En février 2009, le Parlement européen a organisé une audition sur la jeunesse. Dans le cadre du dialogue structuré, des débats ont également été menés avec des milliers de jeunes partout en Europe. Des réunions ont été organisées avec le Forum européen de la jeunesse ainsi qu'avec les conseils nationaux de jeunesse. Une consultation en ligne a

⁵ Voir l'analyse d'impact accompagnant le présent document ainsi que les rapports relatifs à la consultation.

⁶ COM(2001) 681.

⁷ Conclusions de la Présidence du Conseil européen de mars 2005 (7619/05).

⁸ COM(2007) 498.

recueilli plus de cinq mille réponses. Des chercheurs et des gestionnaires du programme «Jeunesse en action» ont aussi donné leur avis.

Dans l'ensemble, la MOC est perçue comme un instrument approprié de coopération et ses priorités sont toujours d'actualité. Le cadre offert par la MOC a inspiré les législations ou les stratégies nationales dans le domaine de la jeunesse. Davantage de pays font désormais participer les organisations de jeunesse à l'élaboration des politiques. Le pacte européen pour la jeunesse a attiré l'attention sur les jeunes dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, notamment au regard de l'éducation et de l'emploi, et des progrès ont été accomplis dans la lutte contre les discriminations et dans le domaine de la santé.

Toutefois, le cadre fourni – qui expire en 2009 – n'a pas toujours démontré son efficacité et sa capacité à générer des résultats tangibles. Il n'est pas suffisamment coordonné pour faire face à tous les problèmes. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer l'approche transversale, comme le réclamait le Parlement européen dans une déclaration de 2008 sur la mobilisation des jeunes. Le dialogue structuré devrait par ailleurs être mieux organisé et permettre davantage de contacts avec les jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation, et en particulier ceux qui ont moins de possibilités.

4. INVESTIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET LA MOBILISER

4.1. La vision stratégique de l'Union européenne pour les jeunes

Les jeunes devraient pouvoir donner la pleine mesure de leurs capacités. Cette conception s'applique à tous les jeunes, mais les actions devraient s'adresser avant tout à ceux qui bénéficient de moins de possibilités. Cette vision stratégique se fonde sur une double approche:

- **investir en faveur de la jeunesse:** prévoir davantage de ressources pour les domaines qui ont une incidence sur la vie quotidienne des jeunes et augmentent leur bien-être;
- **mobiliser la jeunesse:** valoriser le potentiel des jeunes pour renouveler la société et soutenir les valeurs et les objectifs de l'Union européenne.

Avec l'aide des activités de jeunesse et des structures d'animation socio-éducative, des liens plus étroits seront tissés entre les politiques relatives aux jeunes et d'autres domaines stratégiques, tels que l'éducation, l'emploi, l'intégration et la santé. La méthode ouverte de coordination renouvelée dans le domaine de la jeunesse encouragera l'élaboration concertée des politiques en apportant un éclairage spécifique aux autres processus de coordination politique et en donnant l'occasion aux jeunes de faire entendre leur voix. La contribution de l'UE consistera à aider les États membres, lesquels sont responsables des politiques de la jeunesse, à mieux coopérer.

4.2. Une stratégie à longue échéance, des priorités à court terme

Eu égard aux données actuelles sur la situation des jeunes⁹, la Commission propose une nouvelle stratégie s'articulant autour de trois objectifs généraux et connexes étroitement liés à ceux de l'agenda social renouvelé:

⁹ Rapport européen sur la jeunesse 2009.

- **élargir les possibilités** offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi,
- **améliorer leur insertion** sociale et leur pleine participation à la vie de la société,
- **développer la solidarité mutuelle** entre la société et les jeunes.

Pour chaque objectif, deux ou trois «champs d'intervention» sont proposés et des priorités sont fixées pour les trois premières années (2010-2012). Pour chaque champ d'intervention, une liste d'actions spécifiques envisageables par les États membres et/ou la Commission est proposée. Les défis et les perspectives auxquels la jeunesse doit faire face seront régulièrement évalués et classés par ordre de priorité tous les trois ans pour garantir une approche flexible et veiller à ce que les champs d'intervention reflètent toujours les besoins changeants des nouvelles générations. Des ajustements pourront également être réalisés une fois que la suite à donner à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi après 2010 aura été décidée.

4.2.1. *Élargir les possibilités offertes aux jeunes*

Champ d'intervention n° 1 – **L'éducation**

En Europe, près de 80 % des jeunes qui ont entre 20 et 24 ans ont terminé le second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, un quart des jeunes de 15 ans ont de faibles compétences en lecture¹⁰ et six millions de jeunes quittent l'école sans aucune qualification. L'augmentation de la mobilité fait de l'Union européenne un espace ouvert où les jeunes peuvent développer leurs talents et leurs capacités¹¹, mais cette mobilité reste limitée.

La Commission européenne a proposé une nouvelle méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de l'éducation¹² en vue de relever les défis suivants qui se posent à longue échéance: l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité, la qualité et l'efficacité de la formation, l'équité et la citoyenneté, et l'innovation et la créativité; elle a également proposé une nouvelle démarche en vue d'aligner les compétences pour le XXI^e siècle sur les besoins du marché du travail¹³. Si le renforcement de l'éducation formelle est une priorité, les compétences peuvent aussi s'acquérir en dehors des classes, à travers l'animation socio-éducative et l'utilisation des nouvelles technologies.

Objectif

En complément de l'éducation formelle, encourager l'éducation non formelle des jeunes en l'améliorant, en reconnaissant ses effets et en l'intégrant davantage à l'éducation formelle, pour qu'elle contribue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en Europe.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

¹⁰ COM(2008) 425.

¹¹ Grâce, par exemple, aux programmes Erasmus et Jeunesse en action.

¹² COM(2008) 865.

¹³ COM(2008) 868.

- Accroître les possibilités d'apprentissage non formel comme un moyen parmi d'autres pour lutter contre l'abandon scolaire précoce.
- Exploiter pleinement l'éventail d'instruments instaurés à l'échelle de l'Union européenne pour la validation des compétences et la reconnaissance des qualifications¹⁴.
- Promouvoir la mobilité de tous les jeunes dans le cadre de leurs apprentissages.
- Encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'éducation et de la jeunesse.
- Lutter contre les stéréotypes liés au sexe par l'intermédiaire des systèmes d'éducation formelle et non formelle.
- Mettre à la disposition des jeunes des services d'orientation et de conseils de qualité.
- Développer les structures participatives au sein du système éducatif ainsi que la coopération entre les écoles, les familles et les communautés locales.

La Commission développera encore la fonction auto-évaluative de l'Europass, en particulier pour les compétences acquises dans un cadre non formel, et délivrera des certificats tels que le «Youthpass» (passeport jeunesse).

Champ d'intervention n° 2 – **L'emploi**

Les périodes de transition que connaissent les jeunes entre la fin de leur formation et le début de la vie active sont devenues beaucoup plus longues et complexes qu'auparavant. En moyenne, le chômage des jeunes est au moins deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. La crise économique actuelle réduit encore les possibilités des jeunes sur le marché du travail. Ils occupent souvent des emplois temporaires, de piètre qualité et mal rémunérés. Or, le chômage des jeunes résulte souvent d'un manque de compétences ou de l'inadéquation de leurs compétences. Il est dès lors nécessaire de mettre en place des systèmes d'orientation et de conseils sur les filières de qualifications et les débouchés professionnels possibles.

L'accès au marché du travail et la qualité de l'emploi ont constitué des priorités clés de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et du pacte européen pour la jeunesse. Ce cap doit être maintenu. Vu les répercussions de la crise financière et économique sur les marchés du travail, l'urgence d'une action en faveur de l'emploi des jeunes, tant à court terme qu'à long terme, se fait encore plus nécessaire. La libre circulation des travailleurs, qui revêt une importance particulière pour les jeunes en début de carrière, est un des piliers du marché unique.

Objectifs

Coordonner l'action stratégique pour l'emploi menée dans les États membres et au niveau de l'Union européenne en ce qui concerne les quatre composantes de la flexisécurité, afin de faciliter la transition entre l'école, l'inactivité ou le chômage, d'une

¹⁴ La première étant assurée par des instruments tels que l'Europass, le CEC ou l'ECVET et la seconde par la directive 2005/36/CE.

part, et l'emploi, d'autre part; donner ensuite la possibilité aux jeunes qui ont trouvé un emploi d'avancer dans leur carrière.

Investir plus et mieux dans la formation des jeunes en vue de les doter des compétences recherchées sur le marché du travail; à court terme, garantir un meilleur équilibre entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail et, à long terme, mieux anticiper les compétences nécessaires.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Veiller à ce que l'emploi des jeunes reste une priorité.
- Promouvoir les ouvertures professionnelles et de formation professionnelle des jeunes au-delà des frontières nationales, y compris les démarches de familiarisation initiale avec le monde du travail.
- Développer l'animation socio-éducative comme un moyen de soutenir l'employabilité des jeunes.
- Encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'emploi et de la jeunesse ainsi que l'engagement des jeunes dans la politique de l'emploi.
- Veiller à ce que les fonds communautaires mis à disposition pour soutenir l'emploi des jeunes, en particulier les ressources provenant du Fonds social européen, soient utilisés de manière efficace.
- Définir des mesures immédiates dans les plans de relance pour soutenir l'emploi des jeunes, ainsi que des mesures structurelles en faveur de la jeunesse.
- Renforcer les services d'orientation de carrière et de conseils.
- Lever les obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre dans toute l'Union européenne.
- Promouvoir les stages de qualité dans les programmes d'éducation et de formation et/ou dans les programmes pour l'emploi.
- Améliorer les structures de garde d'enfants en vue d'aider à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des jeunes adultes.

Champ d'intervention n° 3 – **Créativité et entrepreneuriat**

La technologie offre à la génération «internet» de nouvelles possibilités d'apprentissage, de création et de participation, mais pose aussi question en ce qui concerne la protection de la vie privée, la sécurité d'internet et l'éducation aux médias.

L'encouragement des jeunes à l'entrepreneuriat et à l'innovation fait partie du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013) ainsi que du cadre de référence européen pour les compétences clés – qui englobe la culture. La créativité et l'innovation sont aussi les thèmes de l'Année européenne 2009 et comptent parmi les enjeux stratégiques mis en évidence dans la MOC en matière d'éducation et de formation.

Il faut encourager les jeunes à penser et à agir de manière innovante et reconnaître les jeunes talents. La culture stimule la créativité, et la formation à l'entrepreneuriat devrait être perçue comme un moyen de soutenir la croissance économique et la création de nouveaux emplois et comme une source de compétences, de participation civique, d'autonomie et d'estime de soi.

Objectif

Encourager tous les jeunes à exprimer et à développer leurs talents et leur créativité, à faire preuve d'un esprit d'entreprise et à donner libre cours aux différents types d'expression culturelle.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Développer les fonds d'aide au démarrage d'entreprises et encourager la reconnaissance des sociétés fondées par des étudiants.
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de manière à donner aux jeunes talents les moyens de s'exprimer et à éveiller leur intérêt pour les arts et les sciences.
- Encourager les structures d'animation socio-éducative à jouer un rôle dans le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative des jeunes.
- Élargir l'accès aux outils créatifs, en particulier ceux qui font appel aux nouvelles technologies.

4.2.2. Améliorer l'insertion sociale et la pleine participation des jeunes à la vie de la société

Champ d'intervention n° 4 – La santé et le sport

Soutenue par une résolution du Conseil¹⁵, la stratégie européenne en matière de santé (2008-2013) fait de la santé des enfants et des jeunes une priorité. Le stress, une alimentation peu équilibrée, le manque d'exercice physique, les rapports sexuels non protégés, le tabac, l'alcool et la drogue menacent la santé d'un grand nombre de jeunes. Des facteurs environnementaux et socio-économiques plus généraux peuvent aussi entraîner des problèmes de santé, lesquels peuvent à leur tour empêcher les jeunes de jouer un rôle actif dans la société. La spécificité des questions de santé chez les jeunes doit donc être prise en compte de manière transversale. Quant au sport, en plus d'améliorer la condition physique et psychique des jeunes, il possède une dimension éducative et joue un rôle social important¹⁶.

Objectif

Encourager un mode de vie sain chez les jeunes, promouvoir l'éducation physique, les activités sportives et la collaboration entre les éducateurs, les professionnels de la santé et les organisations sportives, en vue notamment de prévenir et de traiter l'obésité, les blessures, les dépendances, la consommation de substances nuisibles et de préserver la santé mentale et sexuelle des jeunes.

¹⁵ 2008/C 319.

¹⁶ COM(2007) 391.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Mettre en œuvre la résolution du Conseil relative à la santé et au bien-être des jeunes et encourager la bonne condition physique et le sport chez les jeunes en suivant les lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique¹⁷.
- Encourager la formation des éducateurs et des responsables d'organisations de jeunesse aux questions de santé.
- Encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques en matière de santé et de jeunesse ainsi que l'implication des jeunes dans la politique de la santé.
- Mobiliser tous les acteurs au niveau local pour repérer et aider les jeunes à risque.
- Rédiger des informations sur la santé répondant aux besoins particuliers des jeunes, notamment ceux exposés à un risque d'exclusion sociale, et mobiliser les réseaux d'information des jeunes.
- Encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les écoles et les organisations de jeunesse.

Champ d'intervention n° 5 – La participation

La pleine participation des jeunes à la vie civique et politique est un pari de plus en plus difficile à tenir vu le fossé qui existe entre les jeunes et les institutions. La mise en œuvre des objectifs communs de participation et d'information actuellement définis montre que des progrès peuvent encore être accomplis, surtout en ce qui concerne le soutien aux organisations de jeunesse, la participation à la démocratie représentative ou l'apprentissage de la participation. Ceux qui élaborent les politiques doivent s'efforcer de communiquer d'une manière qui interpelle les jeunes – y compris sur les questions civiques et européennes – afin, notamment, d'attirer l'attention des jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation ou sont issus de milieux défavorisés.

Objectif

Garantir la pleine participation des jeunes à la société en renforçant leur participation à la vie civique des communautés locales et à la démocratie représentative, en soutenant les organisations de jeunesse de même que les différentes formes d'apprentissage de la participation, en encourageant la participation des jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation et en assurant des services d'information de qualité.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Établir des critères de qualité en matière de participation, d'information et de consultation des jeunes.

¹⁷ Actions politiques recommandées dans le cadre du soutien d'une activité physique favorable à la santé, 2008.

- Soutenir davantage les organisations de jeunesse sur les plans politique et financier, ainsi que les conseils nationaux et locaux de jeunesse.
- Promouvoir la démocratie en ligne afin de mieux atteindre les jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation.
- Multiplier les occasions de débat entre les institutions européennes ou nationales et les jeunes.

La Commission réaménagera le portail européen de la jeunesse et encouragera les démarches visant à mieux atteindre les jeunes.

4.2.3. *Développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes*

Champ d'intervention n° 6 – **L'intégration sociale**

La société doit être solidaire envers les jeunes, et en particulier les jeunes défavorisés. En 2006, un cinquième des 16-24 ans étaient menacés de pauvreté. L'exclusion peut résulter du chômage, d'un handicap, de certaines attitudes communautaires ou individuelles à l'égard de la migration, de la discrimination, d'un problème de santé physique et/ou mental, d'une addiction, de la consommation de substances nuisibles, de violences familiales ou d'antécédents judiciaires. Elle peut aussi mener à la radicalisation et à la violence.

Interrompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'exclusion fait partie des priorités de l'agenda politique de la MOC en matière sociale¹⁸. Le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les jeunes relève d'un grand nombre de politiques et appelle une action intégrée. Dans ce contexte, les politiques de l'enfance, de la famille et de la jeunesse sont étroitement liées, et la présente communication est d'ailleurs complémentaire de la communication de la Commission intitulée «Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant»¹⁹.

Objectif

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale chez les jeunes défavorisés et interrompre leur transmission intergénérationnelle en mobilisant tous les acteurs de la vie des jeunes (parents, enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, éducateurs, les jeunes eux-mêmes, la police, la justice, les employeurs, etc.).

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- S'attaquer aux problèmes rencontrés par les adolescents et les jeunes adultes, en particulier ceux qui bénéficient de moins de possibilités, dans le contexte des politiques de protection et d'intégration sociales.
- Optimiser l'utilisation des fonds européens et des programmes expérimentaux pour soutenir l'intégration sociale des jeunes.

¹⁸ COM(2008) 418 et COM(2005) 706.

¹⁹ COM(2006) 367.

- Exploiter pleinement les possibilités offertes par l’animation socio-éducative et les communautés de jeunes pour favoriser l’intégration.
- Sensibiliser tous les jeunes à la dimension interculturelle et renforcer leurs compétences interculturelles.
- Encourager la participation des jeunes à la politique d’insertion sociale ainsi que la coopération entre les responsables politiques.
- Reconnaître les obstacles surmontés par les jeunes défavorisés, notamment par l’attribution de prix spécifiques.
- S’attaquer aux difficultés des sans-abri, au problème de la privation de logement et de l’exclusion financière.
- Faciliter l’accès à des services de qualité – par exemple, les transports, l’inclusion numérique («e-inclusion»), la santé et les services sociaux.
- Promouvoir des mécanismes d’aide spécifiques pour les jeunes familles.

Champ d’intervention n° 7 – **Le volontariat**

Il est important pour les jeunes de faire preuve de solidarité envers la société à travers le volontariat. Cette démarche participe également à leur développement personnel, à leur mobilité dans le domaine de l’éducation et de la formation, à la compétitivité, à la cohésion sociale et à la citoyenneté. De plus, le volontariat des jeunes contribue de manière significative à la solidarité intergénérationnelle. Dans sa récente recommandation, le Conseil a prôné la suppression des obstacles à la mobilité transnationale des jeunes volontaires²⁰.

Objectif

Encourager le volontariat des jeunes en développant les possibilités à cet égard, en facilitant les activités bénévoles par la suppression des obstacles qui s’y opposent, en sensibilisant les jeunes à la valeur de ces activités, en reconnaissant le volontariat comme une forme importante d’éducation non formelle et en renforçant la mobilité transnationale des jeunes volontaires.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Améliorer la reconnaissance des compétences à travers l’utilisation de l’Europass et du «Youthpass» (passeport jeunesse).
- Reconnaître la contribution des organisations de jeunesse et des formes non structurées de volontariat.
- Réfléchir aux moyens de mieux protéger les droits des volontaires et d’assurer la qualité du volontariat; associer les jeunes et leurs organisations à cette réflexion à l’occasion d’une éventuelle Année européenne du bénévolat (en 2011).

²⁰

2008/C 319.

- Élaborer des stratégies nationales en matière de mobilité transnationale des jeunes volontaires.
- Élaborer des stratégies nationales pour promouvoir la solidarité intergénérationnelle à travers le volontariat.

Champ d'intervention n° 8 – **Les jeunes et le monde**

Les jeunes Européens se sentent très concernés par les défis planétaires, tels que la violation des droits fondamentaux, les disparités économiques et la dégradation de l'environnement. Ils veulent démontrer leur solidarité avec le reste du monde en luttant contre la discrimination, en aidant les autres et en préservant leur environnement.

Objectif

Faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques mondiales à tous les niveaux (local, national et international) en s'appuyant sur les réseaux de jeunes et les outils existants (par exemple, le dialogue structuré) et s'attaquer au changement climatique et aux objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations unies.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Encourager les jeunes à des modes de consommation et de production plus écologiques (recyclage, économies d'énergie, véhicules hybrides, etc.).
- Promouvoir l'entrepreneuriat et le volontariat dans un cadre extra-européen.
- Soutenir le développement de structures d'animation socio-éducative sur d'autres continents.
- Sensibiliser les jeunes aux droits fondamentaux et aux questions de développement à l'échelle mondiale.

4.3. Un nouveau rôle pour l'animation socio-éducative

L'animation socio-éducative²¹ est une forme d'éducation extrascolaire organisée par des professionnels ou par des volontaires au sein d'organisations de jeunesse, de maisons communales, de centres de jeunesse, d'églises, etc., qui contribue au développement des jeunes. Avec l'appui des familles et d'autres professionnels, elle peut aider à lutter contre le chômage, l'échec scolaire, l'exclusion sociale, et offrir des loisirs par la même occasion. Elle peut aussi développer les compétences des jeunes et faciliter la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Si l'animation socio-éducative s'organise sur un mode «non formel», elle doit néanmoins se professionnaliser davantage. Ce type d'activités contribue à tous les champs d'intervention ainsi qu'aux objectifs qui ont été définis dans ce cadre.

²¹ Terme usité pour désigner couramment les activités encadrées réalisées avec les jeunes, «animateurs socio-éducatifs» étant le terme légal utilisé à l'article 149, paragraphe 2, du traité pour désigner les «éducateurs».

Objectif

Soutenir et professionnaliser l'animation socio-éducative, reconnaître ses apports économiques et sociaux.

Actions à mener par les États membres et la Commission dans leurs domaines de compétence respectifs

- Doter les éducateurs de compétences professionnelles et promouvoir leur validation par des instruments européens appropriés (Europass, CEC, ECVET).
- Soutenir l'animation socio-éducative, entre autres par les Fonds structurels.
- Favoriser la mobilité des éducateurs, conformément au traité CE.
- Développer des services, des pédagogies et des pratiques innovants en matière d'animation socio-éducative.

La Commission approfondira son analyse des effets économiques et sociaux de l'animation socio-éducative.

5. UN NOUVEAU CADRE DE COOPERATION INTEGRE POUR LA VISION STRATEGIQUE DE LA COMMISSION

5.1. Une approche transversale

Les multiples questions qui touchent les jeunes appellent des stratégies transversales aux niveaux européen et national. La politique de la jeunesse ne peut progresser sans une coordination effective avec d'autres secteurs. En même temps, les politiques en faveur de la jeunesse peuvent avoir des retombées positives dans d'autres domaines stratégiques, tels que l'enfance et la famille, l'éducation, l'égalité des sexes, l'emploi, le logement et les soins de santé.

Les États membres devraient envisager une élaboration transversale des politiques à l'échelle nationale. Il conviendrait aussi de renforcer la coopération transversale avec les acteurs locaux et régionaux, qui jouent un rôle décisif pour l'application des stratégies en faveur de la jeunesse. Le Conseil pourrait envisager d'instaurer une coopération entre différentes formations du Conseil, tandis que la Commission renforcerait sa coordination interne grâce aux groupes interservices. L'on veillera néanmoins à éviter la répétition inutile de mécanismes existants. Il faudrait enfin disposer d'une meilleure base de connaissances et diffuser efficacement les bonnes pratiques.

5.2. Le dialogue avec les jeunes

Le dialogue structuré accompagne la mise en œuvre de la stratégie et constitue un espace commun de réflexion sur ses priorités. Dans le cadre de leurs politiques en faveur de la jeunesse, les États membres sont invités à entretenir un dialogue permanent avec les jeunes. Avec la coopération des représentations de la Commission, ce dialogue pourrait aussi porter sur des thèmes communautaires.

En 2010, un groupe de travail réunissant les États membres et le Forum européen de la jeunesse sera créé pour faire le point sur le dialogue structuré (mobilisation des conseils

locaux, régionaux et nationaux de jeunesse, participation des jeunes n'appartenant à aucune organisation, rôle des manifestations organisées par l'UE, mesures de suivi, etc.). Les partenaires sociaux ainsi que les nouveaux acteurs de la politique de la jeunesse (tels que l'industrie, les fondations, les associations caritatives et les médias destinés aux jeunes) seront mis à contribution si nécessaire.

Il est prévu d'organiser chaque année un cycle de dialogue structuré avec la jeunesse. Les thèmes de la prochaine période seront décidés en collaboration avec les participants au dialogue. Il pourrait s'agir:

- de l'emploi des jeunes (2010),
- des jeunes dans le monde (2011).

5.3. L'apprentissage par les pairs pour une meilleure élaboration des politiques

Deux formes d'apprentissage entre États membres sont proposées: des séminaires de haut niveau, lorsque la coopération politique est essentielle, et des groupes spécialisés, lorsqu'une expertise technique s'avère nécessaire. Les acteurs concernés devraient être associés à ces démarches d'apprentissage par les pairs.

Propositions pour la prochaine période:

- séminaire de haut niveau sur la coopération intersectorielle (2010),
- groupe spécialisé sur l'animation socio-éducative (2011),
- séminaire de haut niveau sur le volontariat des jeunes (2011),
- groupe spécialisé sur la santé des jeunes (2012),
- séminaire de haut niveau sur la créativité (2012).

5.4. Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie repose sur les États membres. L'approche transversale et le renforcement des instruments de la méthode ouverte de coordination devraient être d'une grande utilité. Par ailleurs, il conviendrait d'organiser des réunions d'ouverture au niveau national avec les acteurs concernés et d'autres ministères pour aborder les priorités. Les autorités régionales et locales devraient aussi être mobilisées. La coordination et la participation des acteurs concernés tout au long du processus revêtent une importance capitale.

Les réunions des directeurs généraux responsables de la jeunesse dans les États membres devraient jouer un rôle clé dans l'application du nouveau cadre de coopération.

5.5. Une élaboration des politiques fondée sur des données concrètes

Une politique éclairée doit s'appuyer sur une bonne connaissance de la situation. Les instruments actuels [tels que les données d'Eurostat, les rapports des États membres, le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYP) ou le programme-cadre de recherche de l'Union européenne] constituent une première source d'informations, tout

comme le rapport triennal sur la jeunesse en Europe. Par ailleurs, il existe un besoin commun de partager les résultats de la recherche et de relier en réseau les chercheurs européens. La Commission propose:

- de consolider l'EKCYP en complétant les profils nationaux;
- de revoir les tendances actuelles en matière de priorités via le réseau Eurydice;
- de concevoir un tableau de bord des indicateurs et critères de référence existants concernant les jeunes dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de l'intégration et de la santé;
- de créer un groupe de travail afin de discuter des «descripteurs» possibles pour les priorités relatives à la participation, au volontariat, à la créativité et aux jeunes dans le monde, ainsi que pour les jeunes qui ont quitté l'école, qui sont sans emploi ou ne suivent pas de formation;
- de lancer des études sur:
 - les «baby bonds» – ces fonds détenus en fiducie dans le but de soutenir plus tard l'autonomie des jeunes bénéficiaires (2010),
 - les effets sociaux et économiques de l'animation socio-éducative (2011),
 - la participation en ligne («e-participation») des jeunes et les jeunes dans la société de l'information (2012);
- d'organiser régulièrement des Eurobaromètres à propos des jeunes;
- d'encourager l'exploitation du programme-cadre de recherche de l'UE pour la recherche concernant les jeunes, ainsi que les mesures de suivi.

5.6. Une procédure simplifiée pour l'élaboration des rapports

Tous les trois ans, un rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre des priorités susmentionnées sera présenté. Il se fondera sur les rapports établis selon le même schéma par les États membres et s'accompagnera d'un tableau général de la situation des jeunes dans l'Union européenne dressé avec l'aide des États membres et des organisations de jeunesse («La jeunesse en chiffres»). La Commission recommande que les rapports nationaux soient publiés.

5.7. Mobilisation des programmes et Fonds communautaires

Le programme Jeunesse en action soutient la politique de la jeunesse et ses priorités, en particulier la mobilité transnationale, le volontariat, la participation, l'animation socio-éducative et la coopération politique (à travers l'apprentissage par les pairs, le dialogue structuré, les études, les enquêtes Eurobaromètre et les outils d'amélioration des connaissances, par exemple). D'autres programmes et Fonds, tels que le programme Culture, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, PROGRESS, MEDIA, Erasmus Jeunes entrepreneurs, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation ainsi

que les Fonds structurels, offrent de multiples possibilités à tous les jeunes, et il conviendrait de les leur faire mieux connaître.

5.8. Coopération avec les autres institutions de l'UE et les organisations internationales

Le Parlement européen apporte une contribution régulière à la politique de la jeunesse. La Commission l'invite à réagir à la présente communication et entend le tenir informé de sa mise en œuvre. La Commission a également l'intention de coopérer avec le Comité économique et social et le Comité des régions dans leurs domaines d'intervention respectifs.

Elle poursuivra sa coopération avec le Conseil de l'Europe sur des sujets d'intérêt commun, tels que la participation des jeunes, l'animation socio-éducative et une meilleure connaissance des jeunes.